

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois

Commune de Morée

Documents graphiques
PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Procédure	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	02/03/2020	15/04/2021
Révision allégée n°1		05/12/2022
Mise en compatibilité n°3		13/02/2023

Echelle 1:5000 ème

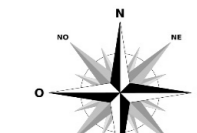


Planche N° 1

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage N, Nf et Np
- Zonage A
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-36 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides protégées au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur avec des conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Limite communale (non contractuelle)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

- A.1 Aléa faible
- A.2 Aléa moyen
- A.3 Aléa fort
- A.4 Aléa très fort
- B.1 Aléa faible
- B.2 Aléa moyen à fort
- Lit mineur - cours d'eau

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Nature	Bénéficiaire	Surface (en m²)
05	Station épuration	Commune	1155,49
06	Station épuration	Commune	674,02
18	Voirie	Commune	1749,66
24	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	1833,38

